

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/259 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER HUIT MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONSERVATION PREVENTIVE ET DE RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS DE CORSE A CALVI

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. ORSINI Antoine
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles
M. CASTELLI Yannick à M. BASTELICA Etienne
M. CHAUBON Pierre à Mme MARTELLI Benoite
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme HOUEMER Marie-Paule à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. NICOLAI Marc-Antoine à M. FEDERICI Balthazar
M. ORSUCCI Jean-Charles à Mme FERRI-PISANI Rosy
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SINDALI Antoine à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme SCIARETTI Véronique
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 07/032 AC de l'Assemblée de Corse du 8 mars 2007 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU** la délibération n° 09/257 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009 adoptant le Budget Primitif 2010,
- VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2010 adoptant le Budget Primitif 2011,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter huit marchés de travaux relatifs à la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse à Calvi.

N°	Désignation	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
1	GROS ŒUVRE	MAESTRIA	2 360 242,65	2 549 062,06
2	ETANCHEITE	ISOLA	305 000,00	329 400,00
4	CHAUFFAGE PLOMBERIE	VO2	347 378,00	375 168,24
5	ELECTRICITE	SCAE	441 905,00	477 257,40
6	ASCENSEURS	SCHINDLER	28 900,00	31 212,00
11	ESPACES VERTS	FOURNY JARDINS	24 430,50	26 384,94

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,
Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Objet : Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter huit marchés de travaux relatifs à la construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse

1- Nature et étendue des besoins à satisfaire

Les études engagées suite à la délibération de l'Assemblée de Corse du 17 avril 2003 pour la création d'un centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse ont conduit cette même Assemblée à approuver l'acquisition du fort par délibération du 28 juillet 2006.

Par délibération du 25 octobre 2007, l'Assemblée de Corse autorisait le Président du Conseil Exécutif à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet lauréat du concours.

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire accordé le 3 février 2009.

La réalisation du centre de conservation préventive et de restauration des objets mobiliers de Corse comprend :

- Un bâtiment « Conservation », construction neuve située dans la cour intérieure du Fort Charlet qui comprend notamment des ateliers de restauration d'œuvres d'art, des locaux de stockage de matériels et des réserves d'œuvres d'art
- Un bâtiment existant « Médiation » réaménagé et restructuré qui comprend : l'accueil, des bureaux, une salle de documentation, des dalles d'expositions, des réserves, une salle de conférence, des salles d'accueil de groupes scolaires pour activités, des locaux techniques / Sanitaires...
- Un Bâtiment « Pavillon », construction neuve située sur la toiture terrasse du bâtiment « Médiation ». Il en constitue le prolongement et le niveau du public (réunions, activités pédagogiques)

Préalablement à la présente opération, des travaux de démolition, curage et débroussaillage du site du Fort Charlet terminés fin 2009 ont fait l'objet d'un marché séparé.

Les études de conception ont été réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée des cabinets d'architecture :

- Hugues Fontenas,
- Isabelle Latappy - LA.LA. Architecture

et des bureaux d'études :

- Structure : TEC.CO

- Fluides : BETHAC
- Economie : MD ETC
- Paysagiste : Office of Landscape morphology

Les missions de contrôle technique et de coordination de sécurité et de protection de la santé sont assurées par la société QUALICONSLT.

La mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination par le bureau d'études ACTO.

2- Coût prévisionnel

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur 11 lots désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés.

Lot 1 : Terrassement - fondations - gros œuvre - maçonnerie pierre - VRD

Lot 2 : Etanchéité - toiture végétalisée - irrigation.

Lot 3 : Façade vitrée - menuiseries métalliques

Lot 4 : Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaires

Lot 5 : Electricité courants forts & courants faibles

Lot 6 : Appareil élévateur

Lot 7 : Cloisonnement - plafonds

Lot 8 : Menuiseries intérieures et extérieures bois

Lot 9 : Métallerie - serrurerie

Lot 10 : Peinture - revêtements de sols

Lot 11 : Espaces verts

Le coût global prévisionnel des travaux est estimé à 4,400 M€ HT (valeur février 2009).

Le coût global de l'opération y compris acquisition des forts, études et prestations intellectuelles, démolition, desserte, stationnements, abords, mobilier, équipements et provision pour révision est estimé à 8,000 M€ TTC.

3- Procédure

La procédure adoptée est celle de l'appel d'offres ouvert européen définie aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aux termes :

- d'une 1^{ère} consultation des entreprises en date du 4 mai 2009, la commission d'appel d'offres du 8 octobre 2009 a décidé de déclarer huit lots infructueux et d'attribuer les trois lots suivants :

- Lot 4 : Plomberie-Chauffage :	Sté VO2 :	347 378 € HT
- Lot 5 : Electricité :	SCAE :	441 905 € HT
- Lot 6 : Ascenseurs :	Schindler :	28 900 € HT

- d'une 2^{nde} consultation des entreprises en date du 1^{er} décembre 2009, la commission d'appel d'offres du 2 septembre 2010 a décidé de déclarer six lots de nouveau infructueux et d'attribuer les deux lots suivants :

- Lot 7 : Cloisonnement : Bati Décor : 125 647 € HT
- Lot 10 : Peinture et sols : Bati Décor : 176 325 € HT

Pour cette consultation, les candidats ne sont plus engagés par leur offre, la durée de validité ayant expiré depuis mai 2010, par ailleurs la procédure d'information des candidats non retenus prévue par l'article 80 du CMP n'ayant pas été mise en œuvre, il a été décidé, pour sécuriser juridiquement la procédure de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général et de relancer une nouvelle consultation pour ces deux lots.

Sur avis de la même commission, une **3^{ème} consultation des entreprises selon la procédure négociée ouverte** a été engagée pour l'attribution des lots restés infructueux et s'est déroulée selon le calendrier suivant :

Publication avis d'information :	29 septembre 2010
Remise des candidatures :	8 novembre 2010
CAO ouverture des candidatures :	2 décembre 2010
Envoi des dossiers de consultation aux candidats :	27 janvier 2011
Remise des offres :	23 février 2011
CAO ouverture des offres :	3 mars 2011
Réunion négociation avec les entreprises :	23 mars 2011
Envoi questionnement aux entreprises :	12 avril 2011
Remise nouvelles offres négociées :	4 mai 2011
CAO ouverture offres négociées :	5 mai 2011
CAO attribution :	1 ^{er} septembre 2011

Lors de la séance du 1^{er} septembre 2011, au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

- **d'attribuer :**

- o Le lot N° 1 Gros œuvre - Maçonneries pour un montant de 2 360 242,65 € (Base de 2 277 257,65 € + 3 options pour 82 985,00 €)
- o Le lot N° 2 Etanchéité - Toiture végétalisée pour un montant de 305 000 €
- o Le lot N° 11 Espaces verts pour un montant de 24 430,50 €

- **déclarer infructueux** les lots 3 et 9 et relancer les consultations correspondantes

- **de poursuivre la négociation** auprès des deux candidats pour le lot 8 - Menuiseries bois

4- Passation des marchés

Les marchés sont passés avec les entreprises suivantes :

N°	Désignation	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
1	GROS ŒUVRE	MAESTRIA	2 360 242,65	2 549 062,06
2	ETANCHEITE	ISOLA	305 000,00	329 400,00
4	CHAUFFAGE PLOMBERIE	VO2	347 378,00	375 168,24
5	ELECTRICITE	SCAE	441 905,00	477 257,40
6	ASCENSEURS	SCHINDLER	28 900,00	31 212,00

11 ESPACES VERTS	FOURNY JARDINS	24 430,50	26 384,94
------------------	-------------------	-----------	-----------

Le montant des marchés pour les 6 lots s'élèvent à 3 788 484,64 € HT, **4 114 614,51 € TTC**.

Les prestations à réaliser dans le cadre des lots 3, 7,8, 9 et 10 non attribués n'empêchent en rien le démarrage des travaux.

5- Planning prévisionnel

Le délai d'exécution est de 18 mois, dont 2 mois de période de préparation du chantier, à compter de la date de notification des marchés de travaux.

6- Engagement du marché

Le bilan financier prévisionnel est arrêté au montant total de 8 000 000 € TTC.

L'imputation de la dépense est à prendre en compte sur les crédits ouverts au programme 4726 Restauration du Patrimoine des Budgets Primitifs 2007, 2010 et 2011 adoptés par l'Assemblée de Corse.

En application de l'article L. 4424.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'Assemblée délibérante autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs aux travaux de construction du Centre de Conservation Préventive et de Restauration des Objets Mobiliers de la Corse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.